

IRWC(2021)6

Strasbourg, 15 mars 2022

**8<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES FEMMES ROMS**  
**PROTEGER LES DROITS FONDAMENTAUX ET LA DIGNITE DES FEMMES DES**  
**COMMUNAUTES DE ROMS ET DE GENS DU VOYAGE EN TEMPS DE CRISE**

**24-26 novembre 2021**

Organisée par l'Équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe, le Ministère du Travail et des politiques sociales de Macédoine du Nord et les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage<sup>1</sup>

***RAPPORT***

***de Nesime Salioska***

***Rapporteure générale***

---

<sup>1</sup> Les termes « Roms » et « Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. La présente note a vocation explicative et ne prétend pas constituer une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	3
<b>2. Observations générales et conclusions</b> .....	4
<b>3. Recommandations</b> .....	8
<b>Recommandations de la société civile sur les travaux du Conseil de l'Europe</b> .....	9
<b>Recommandations de la société civile concernant les travaux des États membres</b> .....	9
<b>Recommandations de la société civile concernant le travail des organisations non gouvernementales représentant les Roms et les Gens du voyage ou œuvrant en leur faveur</b> .....	11
<b>4. Débats</b> .....	11
<b>4.1. Discours d'ouverture et allocutions des principaux intervenants</b> .....	11
<b>4.2. Séance plénière 1 : Quel est l'impact la pandémie de Covid-19 sur les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage ?</b> .....	14
<b>4.3 Séance plénière 2 : ateliers parallèles</b> .....	16
<b>4.3.1. Comment devenir influenceur ? Le militantisme de la jeunesse !</b> .....	16
<b>4.3.2. Racisme, antitsiganisme et antinomadisme</b> .....	16
<b>4.3.3. Féminisme rom intersectionnel</b> .....	17
<b>4.3.4. Autonomisation au moyen de l'art</b> .....	17
<b>4.4. Séance plénière 3 : Quel est l'impact de la pandémie sur les problèmes d'apatridie et d'absence de papiers d'identité ?</b> .....	17
<b>4.4.1 Faire progresser l'égalité de genre des femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe</b> .....	19
<b>4.5. Séance plénière 4 : ateliers parallèles</b> .....	20
<b>4.5.1. Racisme environnemental</b> .....	20
<b>4.5.2. Éducation des enfants et formation</b> .....	20
<b>4.5.3. Emploi</b> .....	21
<b>4.5.4. Être LGBTI et membre de la communauté des Roms et Gens du voyage</b> .....	22
<b>4.6. Observations finales</b> .....	22

## 1. Introduction

La pandémie actuelle de covid-19 a mis en évidence de multiples carences structurelles dans la protection des femmes et des filles des communautés de Roms et de Gens du voyage, ainsi que l'antitsiganisme et l'antinomadisme ambiants, qui se manifestent dans de nombreux pays par des actes racistes à l'égard des membres de ces communautés.

La 8<sup>e</sup> Conférence internationale des femmes roms, organisée sur le thème « PROTÉGER LES DROITS FONDAMENTAUX ET LA DIGNITÉ DES FEMMES DES COMMUNAUTÉS DE ROMS ET DE GENS DU VOYAGE EN TEMPS DE CRISE » a été l'occasion d'examiner si la coopération intergouvernementale et les stratégies nationales existantes d'intégration des Roms contribuaient à la mise en œuvre des mesures prises par les autorités nationales pendant la pandémie de covid-19. La conférence visait à apporter des réponses à trois grandes questions :

- 1) Comment le Conseil de l'Europe, les États membres et la société civile peuvent-ils cibler les besoins spécifiques des femmes et des filles en menant dans les États membres des activités thématiques relatives à l'égalité de genre pour les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage ?
- 2) Quelles priorités devrait-on proposer pour garantir que les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage ne soient pas laissées pour compte mais bénéficient sur un pied d'égalité des mesures actuelles et futures d'atténuation des effets de la crise ?
- 3) Comment les organisations de la société civile en général, et celles qui représentent les femmes de ces communautés en particulier, peuvent-elles contribuer à la promotion de l'égalité de genre et d'une approche intégrée de cette égalité ?

La conférence a réuni environ 120 participants, en présentiel et en ligne, parmi lesquels figuraient des représentants des organisations et réseaux de la société civile œuvrant en faveur des femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage, des rapporteuses de l'égalité de genre, des membres des parlements nationaux et d'autres élus, des représentants d'autorités ou organismes gouvernementaux, des représentants d'institutions ou organismes européens et d'autres organisations internationales, ainsi que des universitaires.

La conférence a en outre été enrichie par la participation de femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage, dédiées et assurées, qui ont fait d'excellentes présentations et ont exprimé le point de vue de groupes vulnérables de leur communauté pour mieux faire comprendre les besoins et problèmes émergents qui ont malheureusement, à cause de la crise sanitaire de la covid-19, renforcé et aggravé de façon incontrôlée les inégalités existantes. Nous avons de même entendu d'éloquents présentations de certains hommes, qui ont clairement indiqué que l'égalité de genre est un concept dont l'ensemble de la communauté et de la société, y compris les hommes eux-mêmes, peut bénéficier.

Pendant la conférence, il a été annoncé, le 24 novembre, que le gouvernement slovaque adoptait une résolution et présentait des excuses officielles pour la stérilisation forcée, entre 1966 et 1989, de femmes socialement défavorisées, au premier rang desquelles se trouvaient les femmes roms. Un mécanisme d'indemnisation sera mis en place dans le prolongement de cette résolution. Des organisations de défense

des droits de l'homme exigeaient depuis des années que la Slovaquie reconnaisse les violations systématiques des droits de l'homme ainsi commises, car cela constitue une mesure de réconciliation et un geste positif à l'égard des communautés marginalisées.

## **2. Observations générales et conclusions**

D'après les femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage, leur principal problème actuel est l'intensification des manifestations de racisme systémique et institutionnel pendant la pandémie, qui s'ajoutent à la discrimination intersectionnelle. La vulnérabilité de ces femmes et de ces filles résulte principalement de leur inégalité d'accès aux services de santé primaires et spécialisés et, d'une manière générale, de leurs conditions de vie difficiles. Les logements inadéquats sont particulièrement problématiques quand les enfants doivent suivre des cours en ligne tout en vivant dans des lieux surpeuplés. Cela aggrave les inégalités en matière d'éducation. Pendant le confinement, de nombreuses femmes et filles des communautés de Roms et de Gens du voyage, qui ne sont pas en sécurité chez elles, ont été davantage exposées à la violence domestique. Du fait de la stigmatisation ethnique, l'ampleur de la violence reste passée sous silence et invisible, tandis que la covid-19 est devenue la principale justification de l'inaction des institutions.

Les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage continuent de se heurter à de nombreux obstacles sociaux et préjugés qui les empêchent de participer à la vie publique. Elles demeurent sous-représentées au sein des structures politiques et des processus décisionnels locaux, nationaux et internationaux.

Bien qu'il existe une approche systématique visant à remédier aux problèmes d'emploi dans la région des Balkans et en Europe, l'analyse de la situation montre que cette approche devrait être constamment perfectionnée et ajustée en fonction de besoins spécifiques.

Le respect des droits fondamentaux est une responsabilité deux fois plus importante en période de pandémie. Les difficultés d'ordre politique résultent non seulement de carences dans la mise en œuvre et l'allocation des fonds, mais parfois aussi du manque d'efficacité des structures gouvernementales.

**Conclusion 1 : Faire progresser l'inclusion des femmes et des filles des communautés de Roms et de Gens du voyage n'est pas seulement un impératif relevant des droits de l'homme mais est également une composante essentielle de la réponse que les pays peuvent apporter à leurs problèmes existants.**

La discussion a conclu qu'aucun pays d'Europe n'avait précisément établi par un recensement officiel le nombre de ses citoyens appartenant aux communautés de Roms et de Gens du voyage. De nombreux Roms ne déclarent pas officiellement leur origine ethnique par peur de la discrimination et des pressions assimilationnistes persistantes, et ne sont pas informés des avantages d'une telle déclaration. Certains d'entre eux n'ont toujours pas d'état civil, ni les documents correspondants, et peinent à acquérir la nationalité du pays dans lequel ils vivent ou à la faire reconnaître. Tout cela concourt à la création de citoyens « invisibles », considérés sur le plan légal comme des personnes apatrides ou sans papiers d'identité. La reconnaissance de leur existence et le règlement de ces problèmes sont importants pour

progresser, car nombre de ces personnes ne peuvent accéder à l'éducation, aux services de santé, aux prestations sociales et aux possibilités d'emploi. De plus, en cas de politique d'intégration, les indicateurs ne peuvent être pleinement efficaces et les résultats ne peuvent être adéquatement prévus ou quantitativement évalués sans ce type de données. A cet égard, les facteurs de discrimination fondée sur le genre peuvent également être considérés comme des causes et des conséquences de l'apatridie des Roms. Le principal risque d'apatridie provient du manque d'enregistrement des naissances dû au manque de papiers d'identité des mères. Il est vital que toutes les femmes bénéficient de leurs droits parentaux sur un pied d'égalité avec les hommes, qu'elles aient ou non elles-mêmes des papiers d'identité.

*« Certains problèmes liés à la pandémie peuvent être combattus beaucoup plus facilement s'il existe un système permettant de répondre aux exigences et aux besoins des citoyens. »<sup>2</sup>*

**Conclusion 2 : Le reste de la société et les États doivent considérer les jeunes femmes et filles des communautés de Roms et de Gens du voyage non comme une menace ou un fardeau mais comme un immense potentiel inexploité. Grâce à cette approche, des jeunes femmes dynamiques feront partie de sociétés plurielles et contribueront à leur développement.**

La non-prise en compte dans les textes d'orientations politiques des besoins des jeunes femmes et filles des communautés de Roms et de Gens du voyage et leur manque d'éducation politique sont à priori le principal obstacle auquel elles se heurtent. Les besoins de ces jeunes femmes sont liés à leur accès aux droits, aux moyens d'action et à une égalité des chances leur permettant de réinvestir dans leur communauté.

Privées d'une possibilité de participer sur un pied d'égalité dans leur propre communauté et dans l'ensemble de la société, et ne bénéficiant pas de ressources proportionnelles à leurs capacités malgré leur niveau d'éducation élevé, les jeunes femmes et filles des communautés de Roms et de Gens du voyage émigrent généralement à la recherche de meilleures perspectives au lieu d'occuper un emploi au sein des collectivités locales ou nationales. Il faudrait au contraire tirer parti de leur potentiel non seulement pour susciter de nouvelles initiatives de développement économique dans leurs communautés mais aussi, et surtout, pour favoriser la diversité, éviter les structures uniformisées et illustrer l'ouverture de la société à des personnes d'origines différentes. Il a été souligné que le meilleur moyen de combattre les clichés et les préjugés est de les aborder ouvertement et, par conséquent, de discuter librement des stéréotypes, car c'est en les dissimulant que l'on crée des tabous.

*« Les jeunes (femmes) d'aujourd'hui sont les leaders et les influenceurs de demain »<sup>3</sup>*

---

<sup>2</sup> Déclaration de Jagoda Sahpaska, ministre du Travail et des Politiques sociales de la Macédoine du Nord.

<sup>3</sup> Conclusion de l'atelier sur le militantisme des jeunes, Rapporteuse : Berill Baranyai (Portugal), rapporteure de l'ADI-ROM sur les jeunes Roms et les jeunes Gens du voyage.

**Conclusion 3 : Nous devons combattre la pauvreté absolue sous toutes ses formes pour donner aux femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage les moyens d'accéder au marché de l'emploi et à l'indépendance économique, individuellement et au niveau de la communauté, et renforcer leur résilience face à la violence domestique.**

En lien avec cette conclusion, nous ne devons pas oublier celles qui passent entre les mailles du système éducatif et n'ont pas la possibilité d'accéder à un enseignement adéquat et qui, faute de soutien et d'information, ne parviennent pas à s'extraire du cycle de la pauvreté intergénérationnelle et vivent toujours dans de mauvaises conditions et dans des logements qui ne satisfont pas aux normes minimales, manquant par exemple d'électricité, d'eau courante et de toilettes ou de salle de bains. De ce fait, beaucoup quittent des situations très difficiles et demandent l'asile, surtout celles qui sont originaires de pays extérieurs à l'Union européenne. On observe ainsi une nouvelle génération perdue de femmes et de filles des communautés de Roms et de Gens du voyage qui ont abandonné l'école dans l'enfance.

De manière générale, leur taux de chômage élevé pousse les femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage vers l'économie informelle, ce qui risque de les priver des prestations sociales et d'une retraite par la suite. Les femmes roms travaillent encore souvent dans des activités informelles comme la collecte de déchets, de papiers et de métaux, la vente de fleurs et le nettoyage. Presque toutes ces activités se déroulant dans les lieux publics et faisant intervenir des contacts sociaux, ces sources de revenus ont diminué ou se sont complètement taries avec les mesures de distanciation sociale et de confinement. De plus, peu de femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage connaissent les démarches relatives aux entreprises ; elles ignorent comment promouvoir leur activité ou comment fonctionne le marché du travail des points de vue de la numérisation, des réseaux sociaux et des plateformes en ligne.

Le Forum national des femmes des communautés des Gens du voyage en Irlande plaide en faveur d'une stratégie nationale pour l'emploi et l'entrepreneuriat des Gens du voyage qui aiderait à améliorer les perspectives d'emploi des femmes de cette communauté. Cette stratégie reste cependant à financer.

Les gouvernements doivent coopérer avec les employeurs des secteurs public et privé pour ouvrir de véritables perspectives d'emploi aux femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage.

*« Les femmes roms ont des idées, elles sont créatives, mais elles ont besoin qu'on leur apprenne comment les réaliser et comment passer du travail informel au secteur formel. »<sup>4</sup>*

**Conclusion 4 : Il faut adopter, au niveau des États membres, des politiques plus pragmatiques et mieux harmonisées en matière de genre, de santé et d'éducation, qui répondent aux besoins des individus en proposant des images positives des femmes et des filles au lieu d'approches générales qui ne profitent pas toujours aux plus vulnérables, c'est-à-dire aux femmes et aux filles socialement défavorisées ou victimes de discrimination.**

---

<sup>4</sup> Conclusion de l'atelier sur l'emploi, Rapporteuse : Ana Sacipovic, Association Osvit des femmes roms (Serbie)

Les femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage n'ont parfois pas accès aux droits et informations en matière de santé sexuelle et reproductive, ignorent la planification familiale et, en particulier, l'utilisation des moyens contraceptifs et n'envoient souvent pas leurs enfants à l'école maternelle. Ces différents facteurs renforcent l'inégalité entre femmes et hommes tout en restreignant la participation des femmes, d'autant plus qu'elles n'ont pas de revenus ou de biens. Des taux de fécondité élevés sont observés mais la mortalité infantile est également importante, à cause de visites de contrôle tardives ou irrégulières pendant la grossesse, ainsi que de négligences pendant l'accouchement et après la naissance, qui témoignent de la faible qualité des services de santé dispensés par certains prestataires porteurs d'attitudes négatives tacites. Il a été établi que les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage qui se rendent dans des centres de santé familiale ou des hôpitaux doivent attendre longtemps, ne se voient accorder aucune attention ou une attention insuffisante, ou sont parfois même rejetées par le personnel de santé. Cette situation a pour effet d'aggraver non seulement les problèmes de santé physique de ces femmes et filles mais également leurs éventuels problèmes de santé mentale.

Bien que de plus en plus de données font apparaître des corrélations entre des problèmes de santé et la mortalité due à la covid-19, dans certains États, les Roms et les Gens du voyage n'ont pas fait partie des groupes à vacciner en priorité dans le cadre des stratégies nationales et ont eu moins accès que les autres à la vaccination et aux services de dépistage.

En matière d'éducation, l'inégalité n'est pas seulement liée à l'enseignement formel, mais également à la distribution de repas et à l'offre de soutien et d'autres activités extrascolaires, ainsi qu'à l'accès aux appareils électroniques et à Internet. De plus, la dégradation de la situation économique empêche de nombreuses familles roms ou des Gens du voyage d'accorder la priorité à l'éducation de leurs enfants. Le manque ou les restrictions d'accès à l'enseignement en ligne exposent tout particulièrement les filles au risque d'abandon scolaire et augmentent le risque de mariage précoce. Lorsqu'un foyer dispose d'un seul appareil numérique, il a été observé que la priorité est souvent donnée aux garçons. En ce qui concerne en particulier l'éducation des enfants des Gens du voyage d'Irlande, le contexte historique des classes réservées à ces enfants dans les écoles ordinaires a été mentionné.

Le principal message présenté à la conférence par les femmes LGBTI des communautés de Roms et de Gens du voyage est qu'elles existent. Elles illustrent parfaitement l'intersection des questions de genre, de race, de nationalité, de classe et de minorités sexuelles. Elles font l'objet d'une discrimination constante et sont insuffisamment prises en compte au sein des mouvements roms, féministes et LGBTI.

*« Les politiques ne tiennent pas compte du genre et il manque des études sur la discrimination intersectionnelle des femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage menées par des membres de ces communautés. Il est également très important d'agir au sein de ces communautés pour réduire le sexisme et les conceptions et relations patriarcales. »<sup>5</sup>*

---

<sup>5</sup> Conclusion de l'atelier sur le féminisme rom intersectionnel, Rapporteuse : Kateryna Levchenko, Vice-Présidente de la Commission pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe (GEC) (Ukraine)

**Conclusion 5 : Il faut un meilleur alignement des politiques sociales et environnementales pour combattre le racisme, fournir des services d'infrastructure adéquats et améliorer de manière générale les conditions de vie et les aires de passage/de stationnement permanent des caravanes.**

La pénurie de commodités élémentaires dans les foyers résulte principalement de l'éloignement des zones urbanisées des agglomérations, auquel s'ajoute le racisme environnemental. Il est reproché à ces communautés de nuire à l'environnement et elles sont exclues des services publics comme la collecte de déchets, ou n'y ont pas accès. Elles sont parfois contraintes de vivre et/ou de travailler dans des lieux pollués tels que des décharges, des sites industriels contaminés ou des zones exposées à des risques environnementaux, par exemple à des inondations. Les expulsions sont également fréquentes, les Roms et les Gens du voyage étant peu protégés sur le plan juridique ou ayant peu accès à des voies de recours judiciaires.

Le racisme environnemental touche de façon disproportionnée les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage puisque ce sont souvent elles qui s'occupent des autres et prennent en charge les repas, l'eau potable et le nettoyage, entre autres tâches ménagères. Elles risquent davantage de souffrir des problèmes environnementaux, surtout lorsqu'elles sont enceintes. Elles doivent par exemple souvent traverser des rues/routes ou d'autres zones très fréquentées pour aller chercher de l'eau.

*« À cause du racisme environnemental, les maladies, transmissibles ou non, font partie de leur quotidien. »<sup>6</sup>*

### **3. Recommandations**

Il convient de préciser la définition de *l'autonomisation (empowerment)*. L'opinion selon laquelle il s'agit de permettre aux gens de chercher à avoir du pouvoir est ressortie des discussions. Combattre la discrimination et les inégalités auxquelles font face les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage et les placer au premier plan dans la société aidera les pays à remédier à aux problèmes persistants auxquels ils sont confrontés comme l'accès aux soins de santé, au logement, à l'éducation et à l'emploi, et à atténuer indirectement les effets de la pandémie de covid-19, qui a exacerbé tous ces problèmes. En investissant en faveur des droits, des compétences et des perspectives des femmes et des filles des communautés de Roms et de Gens du voyage, les pays peuvent consolider l'ensemble de leur capital humain. Ils ne peuvent pas se permettre de laisser passer cette occasion de créer des sociétés plus inclusives et plurielles. Toutes les parties prenantes devraient se fixer comme un objectif prioritaire le renforcement de la volonté de combattre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que de coordonner les efforts et les activités menées.

---

<sup>6</sup> Conclusion de l'atelier sur le racisme environnemental, Rapporteur : Diego Marin, expert de la justice environnementale, chargé de projet sur la justice environnementale pour les Roms, European Environmental Bureau (EEB) (Belgique)



## **Recommandations de la société civile sur les travaux du Conseil de l'Europe**

1. La participation de la société civile est essentielle à la démocratie et nécessite de renforcer et valoriser continuellement les travaux de diverses structures. Il est donc essentiel de créer des possibilités de dialogue structuré, de partenariat et d'autres collaborations avec les organisations de femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage ;
2. Les pouvoirs publics locaux ont besoin de financements assurés pour garantir des services environnementaux, des logements décents et des espaces verts accessibles au public ;
3. Il a été proposé que le Conseil de l'Europe établisse une fonction de coordinateur de la lutte contre l'antitsiganisme afin de suivre et de guider les activités des États membres visant à combattre le racisme et l'antitsiganisme structurels et de participer à l'élaboration de la stratégie de l'UE contre le racisme ;
4. Le Conseil de l'Europe devrait recommander aux États membres d'améliorer les conditions de vie des Roms et des Gens du voyage dans le cadre des investissements publics en faveur des technologies vertes ;
5. Le Conseil de l'Europe devrait recommander aux États membres de créer des programmes en faveur de l'emploi des femmes et des filles des communautés de Roms et de Gens du voyage, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives, en particulier des programmes sur la législation et les stratégies en matière d'entrepreneuriat social ;
6. Le Conseil de l'Europe devrait adopter une recommandation sur l'autonomisation des femmes et des filles des communautés de Roms et de Gens du voyage ;
7. Les femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage devraient être explicitement mentionnées dans l'examen de questions intersectorielles et transversales comme l'égalité de genre, la violence domestique à l'égard des femmes et la traite des êtres humains ;
8. Les femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage devraient être prises en compte dans tous les plans d'action stratégique les concernant ;
9. Il convient de modifier le nom de la Conférence internationale des femmes roms (IRWC), qui deviendrait la Conférence internationale des femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage (IRTWC) afin que les femmes et les filles appartenant à la communauté des Gens du voyage soient plus visibles et mieux représentées ;

## **Recommandations de la société civile concernant les travaux des États membres**

1. Veiller à l'inscription de tous les Roms à l'état-civil en les faisant participer aux recensements nationaux et en mettant en place des procédures d'octroi de la nationalité et de délivrance de documents d'identité à ceux qui n'en ont pas ;
2. Mettre en œuvre la collecte de données sur les origines ethniques tout en s'assurant que les communautés se sentent protégées dans un cadre respectueux de l'égalité et des droits de l'homme ;
3. Mettre en place les conditions et les outils nécessaires à la participation des jeunes femmes et des filles des communautés de Roms et de Gens du voyage aux processus décisionnels et à

- l'élaboration de politiques, y compris des mesures de discrimination positive en faveur de leur emploi ou de leur éducation politique ;
4. Combattre les pratiques néfastes comme les mariages arrangés, précoces, forcés ou d'enfants et veiller à l'intégration des politiques de lutte contre les violences fondées sur le genre ou les origines raciales ;
  5. Cibler explicitement le niveau communautaire dans les mesures et financements en faveur de l'inclusion sociale afin de combattre la pauvreté absolue et les inégalités ;
  6. Permettre aux femmes et aux jeunes des communautés de Roms et de Gens du voyage d'être représentés dans la sphère politique sur un pied d'égalité, grâce à l'adoption de mesures ciblées et de quotas ethniques au sein des parlements et des conseils locaux et de dispositions législatives tenant compte du genre. Des projets de budgétisation prenant en compte l'égalité des sexes devraient être mis en place ;
  7. Renforcer leur participation par des programmes de mentorat et de leadership et des projets, formels et informels, d'orientation professionnelle, de constitution de réseaux et de renforcement des capacités, ainsi que par la promotion de personnes ayant valeur de modèles ;
  8. Accroître la participation des femmes et des filles des communautés de Roms et de Gens du voyage à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux en donnant aux ONG qui les représentent les moyens financiers de mener des travaux de recherche de portée nationale et internationale, y compris des débats approfondis à l'aide d'une méthodologie intersectionnelle ;
  9. Mettre en place pour les femmes artistes un soutien, notamment financier, des pouvoirs publics nationaux afin de faciliter leur travail de création grâce des bourses, des formations et, surtout, des garanties en matière de prestations de santé et de retraite ;
  10. Des activités de formation et de renforcement de capacités devraient être menées auprès des autorités et des prestataires de soins de santé en vue d'améliorer la compréhension intersectionnelle et interculturelle et d'éliminer les attitudes stéréotypées et discriminatoires ;
  11. Instaurer à l'intention des femmes et des filles des communautés de Roms et de Gens du voyage des programmes de santé plus ciblés, en mettant l'accent sur la santé génésique et reproductive ;
  12. Proposer les services de dépistage et de vaccination contre la covid-19 sans restriction ni retard aux femmes et aux filles des communautés de Roms et de Gens du voyage ;
  13. Charger les agents du secteur de l'éducation de signaler les manifestations de racisme institutionnel et les mesures à prendre en vue d'éliminer ce racisme, et veiller à ce que tous les enfants, et notamment les filles, disposent de l'équipement nécessaire pour suivre des cours à distance et puissent s'inscrire librement ;
  14. Donner plus de possibilités aux Roms et aux Gens du voyage de suivre une formation d'enseignant et favoriser leur recrutement dans les établissements scolaires, ce qui est crucial pour améliorer l'éducation des filles.

## **Recommandations de la société civile concernant le travail des organisations non gouvernementales représentant les Roms et les Gens du voyage ou œuvrant en leur faveur**

1. Mettre en évidence et mieux faire comprendre les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage en ce qui concerne leur droit de séjour et leur nationalité ;
2. Fournir une assistance juridique pour régler ces problèmes ;
3. Soutenir la création d'entreprises sociales pour légaliser des activités informelles et offrir ainsi la sécurité et la stabilité financière aux femmes de ces communautés, en mettant l'accent sur l'accès au droit du travail et aux prestations de retraite ;
4. Tenir compte des personnes LGBTI dans l'élaboration de politiques stratégiques et constituer des alliances avec d'autres groupes sociaux marginalisés ;
5. Entreprendre davantage d'activités locales et de collaborations dans le cadre desquelles les femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage seront mobilisées et associées à des activités d'intégration, l'accent étant mis sur l'égalité de genre.
6. Renforcer la collaboration des réseaux de femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage.

### **4. Débats**

#### **4.1. Discours d'ouverture et allocutions des principaux intervenants**

**Mabera Kamberi**, représentante du Ministère du Travail et des Politiques sociales de la Macédoine du Nord et membre et rapporteure pour l'égalité de genre du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du Voyage du Conseil de l'Europe (ADI-ROM) explique que, dans leur vie quotidienne les femmes et filles des communautés de Roms et de Gens du voyage sont tiraillées entre d'une part le respect des traditions et des attentes sociales relatives aux rôles escomptés des femmes et des hommes et, d'autre part, leurs besoins personnels. Ces femmes et ces filles comptent parmi les groupes les plus vulnérables. Elles sont confrontées à une discrimination multidimensionnelle et à des problématiques intersectionnelles, y compris l'abandon scolaire précoce, les mariages précoces ou forcés, la stérilisation forcée et un taux de chômage élevé. Mme Kamberi a également constaté les multiples obstacles sociaux et préjugés qui empêchent ces femmes et ces filles de participer pleinement à la vie publique et politique. Elle a plus précisément souligné leur sous-représentation au sein des structures politiques et des processus décisionnels locaux ou nationaux.

**Jagoda Shahpaska**, ministre du Travail et des Politiques sociales de la Macédoine du Nord, expliqué que le respect des droits fondamentaux et des libertés constitue le fondement de la démocratie dans tous les pays. C'est donc aux décideurs qui forgent l'opinion publique et définissent des politiques et des mesures, mais également au secteur non gouvernemental, en tant que partenaire de mise en œuvre, qu'incombe avant tout la responsabilité de faire respecter les droits fondamentaux des Roms et des Gens du voyage. Cette responsabilité est deux fois plus importante en période de pandémie. C'est pourquoi cette

conférence est primordiale pour mieux remédier aux obstacles que rencontrent les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage dans tous les pays.

Les toutes dernières réformes sociales menées en Macédoine du Nord et les politiques et lois relatives au genre qui protègent et soutiennent systématiquement les groupes vulnérables relèvent du projet gouvernemental de créer « une société pour tous ». Les priorités des femmes et des filles roms s'inscrivent dans le cadre de l'action du gouvernement, ce qu'illustre parfaitement l'élaboration du Plan d'action national spécial pour les femmes et les filles roms (2022-2024).

**Bjorn Berge**, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, a déclaré qu'il ne pourrait y avoir en 2021 de thème plus pertinent que celui choisi pour la conférence. La pandémie de covid-19 a eu des effets dévastateurs sur les individus, les collectivités et les pays de l'ensemble de l'Europe et du monde entier. Mais ces effets n'ont pas été de la même nature et de la même gravité pour tous.

Le Conseil de l'Europe a reconnu au début de la pandémie que les groupes minoritaires et vulnérables se heurtent à des obstacles particuliers et n'avaient, dans des cas extrêmes, pas accès à des soins de santé adéquats, ce qui pourrait être assimilé à un « traitement inhumain et dégradant ». La non-prise en compte des besoins des groupes défavorisés peut être source de discrimination ; et les populations vulnérables en particulier doivent continuer à avoir accès aux droits énoncés dans la Charte sociale européenne, droits qui portent aussi bien sur la santé que sur l'éducation et le logement. M. Berge a conclu en déclarant que les changements en faveur des femmes doivent être menés par des femmes et que ce leadership peut prendre de multiples formes. La conférence est un autre exemple de ce type de leadership.

**Miranda Vuolasranta**, présidente du Forum européen des Roms et des Gens du voyage, fait la déclaration suivante à la conférence:

Premièrement, les femmes se heurtent encore à des inégalités qui prennent de nombreuses formes : pauvreté extrême, exclusion, faible niveau d'éducation et chômage. Il convient de rappeler que les femmes en général continuent d'assumer une part disproportionnée des responsabilités familiales. Les mariages et naissances précoces, le nombre d'enfants et les conditions de logement extrêmement difficiles rendent les femmes roms particulièrement vulnérables.

Deuxièmement, la représentation des femmes en général dans la vie politique ne progresse que lentement dans les États membres du Conseil de l'Europe. La représentation des femmes roms est même pire ; il n'y a actuellement quasiment aucune femme rom parmi les parlementaires nationaux.

Troisièmement, la violence structurelle se manifeste à différents niveaux, allant des forces de l'ordre, des services de protection sociale aux foyers d'accueil sensés protéger des agresseurs et auteurs d'actes de violence.

Quatrièmement, dans certains États membres du Conseil de l'Europe, des partis politiques ont malheureusement profité de la pandémie de covid-19 pour accroître leur popularité en accusant les Roms de propager la pandémie. Il a ainsi été interdit à des Roms d'entrer dans des hôpitaux, d'accéder à des services de santé ou de bénéficier des mêmes aides que leurs concitoyens.

Cinquièmement, Mme Vuolasranta souligne que l'éducation est un facteur crucial de progrès. Cependant, d'après l'enquête sur les Roms (*Données en bref*) réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>7</sup>, chez les Roms plus d'hommes (85 %) que de femmes (77 %) déclarent savoir lire et écrire et plus de femmes (19 %) que d'hommes (14 %) déclarent ne jamais avoir été à l'école.

En conclusion, elle cite une bonne pratique, l'un des progrès les plus visibles qui a débuté au début des années 2000 : lorsque le Forum européen des Roms et des Gens du voyage a inscrit dans sa constitution qu'au moins 40 % des membres devaient être des femmes roms. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, la majorité sont des femmes.

**Cristina Termizcay**, présidente du Réseau international de femmes roms « Phenjalipe », salue les organisateurs et les participants, souligne la nécessité de veiller à ce qu'aucune femme ne soit laissée pour compte et sans protection et exprime l'espoir que l'ordre du jour permette de mener de riches et constructifs débats sur tous les sujets importants.

**Nina Nordström**, ambassadrice et Représentante permanente de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe et Présidente du Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme du Comité des Ministres, rappelle qu'à sa deuxième réunion, en février, le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) a suggéré d'élaborer une Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion de l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage.

**Thorsten Afflerbach**, chef de division de l'Équipe Roms et Gens du voyage, Direction de l'anti-discrimination, Conseil de l'Europe, présente un aperçu général des réalisations depuis la 7<sup>e</sup> Conférence internationale des femmes roms, organisée en 2019 à Helsinki et au cours de laquelle les participants ont dressé le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) du Conseil de l'Europe. Ce bilan a mis l'accent sur les questions d'intersectionnalité, d'égalité, d'autonomisation, d'accès à la justice et de participation à la vie politique et publique. Elles ont occupé une place centrale dans les deux ans qui ont suivi.

**Eileen Flynn**, sénatrice à la Chambre haute du Parlement irlandais, décrit l'impact de la pandémie de covid-19 sur les femmes de la communauté des Gens du voyage en Irlande. Le gouvernement irlandais a certes envoyé à sa population un message d'unité face à la crise, mais il semble avoir oublié que certains groupes, comme les femmes des communautés des Roms et des Gens du voyage, ont moins de ressources et sont souvent laissées pour compte ; 6 % de ces femmes ont été infectées alors qu'elles représentent à peine 1 % de la population.

Mme Flynn a souligné qu'il ne fallait pas oublier les femmes des communautés des Gens du voyage qui se trouvent en prison, où elles sont surreprésentées, ainsi que l'attention que les médias ont accordée au non-respect par ces femmes des restrictions sanitaires, donnant l'impression qu'elles étaient les seules à ne pas suivre les consignes.

---

<sup>7</sup> Données en bref : Les Roms - Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Dans le contexte de la pandémie, certaines collectivités locales ont fourni à la communauté des Gens du voyage des services d'assainissement élémentaires visant à les protéger du virus, services qui étaient cependant attendus depuis plus de 15 ans. Des organisations des Gens du voyage ont dû exercer des pressions afin que leur communauté bénéficie du gel des expulsions accordé au reste de la population. Certaines familles de Gens du voyage ont malgré tout été menacées d'expulsion. Cela donne l'impression que c'est grâce à la pandémie que les Gens du voyage ont bénéficié de mesures de protection. La stratégie nationale en faveur des femmes et des filles des Gens du voyage n'a pas été mise en œuvre et certaines collectivités locales ne sont pas tenues responsables pour cette carence. Mme Flynn estime que l'égalité de représentation des minorités dans les milieux politiques contribuerait à protéger leurs droits en permanence et pas seulement pendant la pandémie.

**Eglantina Gjermeni**, rapporteure sur « Promouvoir la participation des femmes issues de groupes sous-représentés dans la prise de décision politique et publique », ancienne Présidente de la sous-commission sur l'égalité de genre et ancienne Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, parle de femmes roms ayant valeur de modèles qu'elle a rencontrées, afin d'inciter davantage de femmes et de filles à entrer en politique et à participer aux processus décisionnels. Elle estime cependant que le paysage politique européen reste très homogène. Les milieux politiques et décisionnels semblent inaccessibles à de nombreuses femmes de différentes origines. Parmi certains des obstacles et barrières qu'elle considère essentiels figurent : les discriminations multiples, le poids des préjugés, les risques de violences, la peur de la stigmatisation, les obstacles au sein des partis politiques, les pressions sociales, la répartition inégale des responsabilités familiales, le manque d'accessibilité et le peu de reconnaissance des compétences et de l'expertise des femmes.

Mme Eglantina sait parfaitement que des changements ne pourraient avoir lieu qu'à condition que la volonté politique et l'engagement nécessaires existent. Un profond changement des mentalités et de la culture politique sont indispensables pour rendre la prise de décision politique et publique plus inclusive et accessible aux personnes issues de divers milieux. Elle conclut que la transformation de la politique et de l'ensemble de la société était une tâche difficile et de longue haleine car elle consiste à modifier les relations de pouvoir.

#### **4.2. Séance plénière 1 : Quel est l'impact la pandémie de Covid-19 sur les femmes et les filles des communautés de Roms et de Gens du voyage ?**

**Elmas Arus**, présidente de l'association Zéro discrimination, et **Ekin Çuhadar**, membre de la même association (Turquie), expliquent que les personnels de santé rejettent les Roms et ne leur accordent pas l'attention nécessaire.

Sur le plan économique, elles notent que les femmes roms travaillent principalement dans le secteur informel et que leurs sources de revenus ont disparu du fait des mesures de distanciation sociale et des confinements. Les ouvrières agricoles saisonnières ont encore du travail mais le surcroît de main-d'œuvre disponible a fait baisser leur salaire journalier.

Si beaucoup de gens arrivent à maintenir des liens sociaux sous une forme ou une autre grâce aux plateformes en ligne, nombre de femmes roms en sont privées parce que leur téléphone et leur connexion

à Internet ont été coupés à la suite de factures impayées. Cette situation accroît les pressions psychologiques qui s'exercent sur elles. Les femmes roms ont peu ou pas confiance dans le système et les institutions et déclarent que « si ce n'est pas le virus, c'est la faim qui [les] tuera ». Mme Elmas ajoute que depuis que la sortie de la Turquie de la Convention d'Istanbul, il est évident que les femmes roms sont plus exposées aux violences domestiques ou fondées sur le genre et aux féminicides.

**Radost Zaharieva**, experte indépendante de la santé des Roms et des inégalités en matière de santé de cette communauté (France), explique que les femmes roms, qui sont déjà victimes d'antitsiganisme, sont également plus vulnérables face aux violences fondées sur le genre et aux violences raciales, y compris la traite des êtres humains, ce qui a des effets dévastateurs sur leur santé physique et mentale. Mme Zaharieva ajoute que l'amplification du discours de haine contre les Roms dans les médias ordinaires et sur les réseaux sociaux a un impact sur les services de santé dispensés aux Roms, ce qui restreint l'accès des femmes roms aux services de santé génésique et reproductive et, par conséquent, accroît le nombre de mariages d'enfants et de grossesses d'adolescente.

**Mary Brigid Collins et Bridget Nevin**, du Centre de Pavee Point (Irlande) pour les Gens du voyage et les Roms, présentent leur projet « Réflexion sur la covid-19 : l'impact sur la santé des Gens du voyage en Irlande ». Elles indiquent que les Roms et les Gens du voyage ont initialement été considérés comme des personnes à risque élevé pendant la pandémie et qu'ils éveillent la méfiance des prestataires de santé. Cependant, grâce à la coopération du Centre avec le Ministère de la Santé, au renforcement des relations avec les prestataires de services et à une collaboration étroite avec les organismes compétents, elles ont réussi à produire des dépliants et vidéos adaptés à la culture de ce public, ont mis une assistance téléphonique à la disposition de ces communautés et ont milité pour que les Gens du voyage et les Roms fassent partie des groupes prioritaires pour l'accès au dépistage et à la vaccination contre la covid-19. De plus, les expulsions ont été interdites et les Gens du voyage ont été représentés dans les forums de mobilisation de la population locale ; 73 % des Gens du voyage ont bénéficié d'informations sur la covid-19 dans le cadre de leur projet local, qui a été salué par le Premier Ministre irlandais.

**Beata Bislim Olahova**, conseillère au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), Correspondante pour les questions relatives aux Roms et Sintés (CPRSI), a déclaré que le BIDDH a été informé de plusieurs mesures prises par des États et des collectivités locales pendant la pandémie qui pouvaient être considérées comme discriminatoires à l'égard des Roms et des Sintés. Elle mentionne par exemple les dépistages ciblés réalisés dans ces communautés par l'armée et les mesures de quarantaine et confinement absolu imposés à des communautés entières dont seuls quelques individus étaient contaminés. Ajoutons qu'en Hongrie, des communautés roms isolées ont vu leur vaccination retardée de plus d'un an, jusqu'à ce que des unités mobiles de vaccination soient organisées. Malheureusement, même vaccinés, les Roms apatrides et sans-papiers ne peuvent pas obtenir de certificat de vaccination.

En ce qui concerne les femmes roms et sintés en particulier, la fermeture des écoles a alourdi leur charge en tâches ménagères et leur a imposé de soutenir l'éducation en ligne des enfants, malgré leur manque de compétences numériques. Des femmes roms de Slovaquie ont signalé avoir été victimes de ségrégation dans des maternités, de harcèlement racial, d'humiliations, de négligences et de mauvais traitements pendant l'accouchement et ne pas avoir pu consentir en connaissance de cause à des traitements

médicaux. À propos d'un dessin de presse raciste paru en Roumanie, qui représentait une femme rom suivant un cliché lié à l'analphabétisme, Mme Olahova dit que les médias ont, en l'occurrence, beaucoup contribué à propager des stéréotypes. Elle signale à cet égard que d'après des analyses du BIDDH, 33 % des informations publiées par les médias de 10 pays ont alimenté le discours de haine à l'égard des Roms pendant la pandémie.

**Ramiza Sakip**, conseillère en éducation de la municipalité de Shuto Orizari (Macédoine du Nord), donne des exemples d'initiatives prises par sa ville pendant la pandémie. Une cellule de crise a d'abord été créée pour distribuer des colis alimentaires et hygiéniques aux personnes les plus vulnérables. L'intensification des activités a permis l'ouverture d'une soupe populaire destinée aux familles pauvres. Sur le plan des problèmes spécifiques rencontrés par les femmes roms, les femmes de ménage dont le revenu avait considérablement baissé ont été durement touchées par la pandémie de covid-19. Le manque de soins gynécologiques dans le dispensaire est un autre problème important qui, grâce à l'appui et à la coopération du Ministère de la Santé, a pu être résolu par le recrutement d'un spécialiste.

### **4.3 Séance plénière 2 : ateliers parallèles**

#### **4.3.1. Comment devenir influenceur ? Le militantisme de la jeunesse !**

La non-prise en compte des besoins des jeunes Roms dans les documents d'orientation politique est le premier défi qu'ils doivent relever, leur éducation politique étant également très importante. Les organisations de femmes roms sont essentielles car ces dernières fournissent des modèles à suivre dans leurs communautés. Les besoins des jeunes Roms sont liés à l'accès aux droits, aux moyens d'action et aux opportunités, qui constituent des moyens de réinvestir dans leur communauté. Les femmes roms peuvent induire des changements dans la société si elles se servent de leur propre expérience pour aider les filles à assumer des rôles de direction. Bien que les jeunes Roms soient très actives, elles ne sont pas prises au sérieux par les décideurs.

#### **4.3.2. Racisme, antitsiganisme et antinomadisme**

Les problèmes majeurs sont l'aggravation des manifestations d'antitsiganisme structurel et institutionnel pendant la pandémie (par ex., mauvais traitements infligés par la police, théorie du complot, méfiance) et la discrimination intersectionnelle (par exemple pour les femmes de la communauté des Gens du voyage qui sont à la fois victimes de racisme et d'oppression dans leur communauté). Ainsi, certaines lois visent spécifiquement les Gens du voyage (par exemple les lois contre l'intrusion dans une propriété privée, en Irlande) et les données sur la situation des femmes appartenant à cette communauté sont incomplètes.

Les conditions de vie et l'accès aux services essentiels se sont dégradés et, à Oslo, des migrantes roms sans abri doivent dormir dans la rue, sont harcelées et se trouvent dans un état de santé précaire. Les données communiquées par le Forum européen des Roms et des Gens du voyage sont alarmantes : 57 % des enfants roms ne sont pas scolarisés depuis le début de la pandémie ; plus de 40 % des Roms sont sans



emploi ; 72,71 % ont dû cesser des activités rémunératrices et 91,93 % n'ont pas la possibilité de télétravailler.

#### **4.3.3. Féminisme rom intersectionnel**

Des défis sont à relever pour faire face aux manifestations de racisme structurel qui ont été signalées : marginalisation, violence, accès inadéquat aux services de santé, à l'éducation, à la justice et à la police et prise en compte insuffisante des problèmes propres aux femmes roms. Il s'agit des mêmes inégalités que les femmes roms subissent dans leur famille et les institutions ne prennent pas les mesures nécessaires pour protéger leurs droits, y compris en matière d'emploi. L'expérience des femmes roms ne peut être comprise à partir de la seule expérience de tous les Roms ou de la seule expérience de toutes les femmes ; il faut mener une réflexion relationnelle.

#### **4.3.4. Autonomisation au moyen de l'art**

Les femmes des secteurs de l'art et de la culture travaillent de différentes façons : en organisant des expositions, en formant aux médias numériques, en jouant un rôle de mentor, en constituant des réseaux, en publiant des livres et des bandes dessinées, en étant visibles sur les réseaux sociaux, en produisant des spectacles et en participant à des conférences pour faire progresser l'éducation. Cette approche est jugée très radicale et transformatrice, très progressiste, très moderne et très inclusive.

La principale difficulté consiste cependant à financer ces programmes à long terme. La deuxième difficulté tient au fait que bon nombre de ces femmes travaillent à leur compte, mais que pour obtenir des financements il faut fonder une organisation, même si elles sont reconnues comme modèles. La promotion de l'art et de l'histoire n'est pas encore une priorité politique. Ces femmes se heurtent à de multiples formes de haine et d'irrespect.

Elles se trouvent souvent dans une situation financière instable et soutiennent la communauté pendant leur temps libre et avec leur propre argent. Des mesures spéciales, dont l'organisation de stages, s'imposent pour permettre aux femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage d'avoir accès à des services de garde d'enfants d'un coût abordable ; de continuer à bénéficier de prestations sociales secondaires tout en participant à des formations ; et de rester couvertes par l'assurance maladie pendant une certaine durée lorsqu'elles prennent un emploi.

#### **4.4. Séance plénière 3 : Quel est l'impact de la pandémie sur les problèmes d'apatridie et d'absence de papiers d'identité ?**

**Nina Murray**, responsable des politiques et de la recherche au Réseau européen sur l'apatridie, présente un projet visant à appréhender les difficultés que les femmes et les filles roms rencontrent en matière d'accès à l'état civil et à la nationalité. Elle a déclaré que l'apatridie est une violation des droits de l'homme et signifie qu'une personne « n'est reconnue par aucun État comme citoyen ou citoyenne ». En Europe,

de nombreux Roms n'ont pas d'état civil ni de papiers d'identité à cause de la succession d'États, de la complexité des procédures d'inscription à l'état civil et de l'antitsiganisme profondément ancré.

Le projet a permis d'identifier, sous un angle intersectionnel, quatre thèmes prioritaires :

- L'accès aux droits socio-économiques ;
- L'accès à l'inscription des naissances et aux droits parentaux ;
- La violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Le fait que l'expertise des femmes roms n'est pas mise à contribution dans les débats et les discussions sur l'apatridie et l'identité légale.

**Senada Sali**, du Centre européen pour les droits des Roms (ERRC) en Hongrie, souligne le risque d'apatridie et les conséquences (y compris l'expulsion) pour les femmes roms enceintes. Elle présente en outre quatre cas dont le centre s'est occupé :

\* L'expulsion de six femmes enceintes, qui vivaient au bord de la rivière à Skopje (Macédoine du Nord) en 2016, sans papiers d'identité, après la démolition de leurs domiciles. Elles ont saisi le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ([requêtes n<sup>os</sup> 107/2016 et 110/2016](#)), qui s'est prononcé en leur faveur en mars 2020.

\* Des expulsions pendant la pandémie de covid-19 en Belgique, en avril 2020. Plusieurs jeunes femmes enceintes ont ainsi été privées d'accès à des soins gynécologiques faute de papiers d'identité. Le Centre a adressé au Comité européen des droits sociaux une requête (n<sup>o</sup> 195/2020) qui est en instance de traitement.

\* L'incendie d'un camp de Roms à Kiev (Ukraine).

\* La mort d'une femme enceinte rom de 37 ans et de son enfant à naître à Skopje (Macédoine du Nord) alors qu'elle attendait les résultats d'un test de dépistage de la covid-19 devant l'hôpital. Cela s'est produit en mars 2021 et le Centre a porté plainte auprès du tribunal civil de Skopje.

**Lena Haap**, chargée des questions d'apatridie au Bureau régional du HCR pour l'Europe à Genève, souligne l'impact de la covid-19 sur l'enregistrement à l'état civil et la délivrance de documents apparentés :

- l'inscription des naissances n'a pas été considérée comme un service essentiel pendant la pandémie ;
- il y a eu des retards de traitement dus à la réduction des effectifs et des horaires d'ouverture ;
- les campagnes d'inscription des naissances ont été interrompues.

**Sonja Barbul**, du Réseau des femmes roms des Balkans (Serbie), explique que le Monténégro a déjà réalisé d'importants progrès en vue d'éliminer l'apatridie. Le pays a reconnu le problème en introduisant la loi de 2015 sur les procédures non contentieuses, qui facilite l'inscription des naissances survenues en dehors du système de santé national. De plus, la loi de 2018 sur les étrangers définit une procédure de détermination de l'apatridie, qui a déjà permis d'octroyer ce statut à neuf personnes. En 2017, le HCR a établi, avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Travail et de la Protection sociale, que 607 personnes risquaient d'être apatrides, nombre qui a été ramené à 423 en 2021. De plus, 992 personnes,

anciennement déplacées, déplacées à l'intérieur de leur pays ou menacées d'apatridie, ont bénéficié de l'appui de l'UNHCR dans le cadre du programme ACTIVER de renforcement des capacités des systèmes de protection sociale du Monténégro et d'aide à l'accès à la protection sociale et à l'emploi pour les personnes vulnérables. Il faut cependant encore remédier à la situation des personnes qui rentrent de pays européens, n'ont pas de documents d'état civil et ont besoin d'un certificat de naissance pour être reconnus comme citoyens sur le plan juridique dans le pays dans lequel ils souhaitent vivre. Il s'agit principalement de personnes dont les parents étaient originaires de Serbie ou du Kosovo<sup>8</sup>, mais nées ailleurs en Europe.

**Mabera Kamberi**, du Ministère du Travail et des Politiques sociales de Macédoine du Nord, présente les mesures prises par son gouvernement pour régler les problèmes des personnes sans papiers d'identité. Elle a d'abord établi une distinction entre les sans-papiers et les apatrides, qui constituent deux catégories différentes. Lorsque que le gouvernement a assumé la présidence du Comité des Ministres en 2012, il a décidé d'ouvrir le débat sur les sans-papiers d'identité et a appris d'une ONG que 5 000 personnes - surnommées les « fantômes » par les médias - se trouvaient dans cette situation. Cette information très préoccupante a conduit le gouvernement à créer immédiatement un groupe de travail interministériel réunissant des représentants d'organisations internationales, d'associations juridiques macédoniennes et d'ONG de Roms. En 2018, un groupe restreint a rédigé de nouvelles dispositions législatives concernant les sans-papiers. Afin de déterminer leur nombre exact, des équipes mobiles sont allées à leur rencontre sur le terrain ; 650 personnes ont ainsi été recensées en l'espace de huit mois. Elles ont été enregistrées par le ministère de la Justice afin de pouvoir accéder à des documents temporaires et ont été priées de demander un certificat de naissance temporaire, ce que seulement 200 d'entre elles ont fait. Le ministère n'a pas été en mesure de localiser les autres car ces personnes ne vivaient plus au même endroit. Celles qui ont demandé et obtenu des documents temporaires ont pu bénéficier de leurs droits sociaux à l'éducation, la santé, à l'emploi et au logement.

#### 4.4.1 Faire progresser l'égalité de genre des femmes des communautés de Roms et de Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe

La 7<sup>e</sup> Conférence internationale des femmes roms a été suivie d'une étude intitulée « *Autonomisation des femmes des communautés roms et des Gens du voyage : Le changement est en marche - Vers une feuille de route pour faire progresser l'égalité de genre des femmes des communautés roms et des Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe* ». Des politiques nationales sur l'égalité de genre et l'intégration des Roms, et en particulier les femmes et les filles, ont ainsi été analysées à la lumière de six stratégies nationales d'inclusion des Roms et des réponses à un questionnaire envoyé aux membres du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du Voyage (ADI-ROM). Dr. Zora Popova, experte indépendante sur les minorités (Bulgarie) chargée par le Conseil de l'Europe de mener ces recherches, en présente les principales conclusions et invite l'auditoire à participer à une discussion.

---

<sup>8</sup> Toute référence au Kosovo dans ce texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo

La discussion porte principalement sur les méthodes de recherche utilisées et l'appropriation du rapport. Des femmes roms expriment leurs préoccupations quant à la pertinence et à l'exactitude des informations présentées et proposent que le Conseil de l'Europe confie les futurs travaux de recherche à des expertes roms des questions de genre qui, grâce à leur propre expérience et à leur connaissance de la communauté rom, pourraient produire un rapport plus exact. Il a été précisé que le rapport, qui porte sur la législation et les politiques, était basé sur les réponses des gouvernements des États membres à un questionnaire qui avait été envoyé par le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

#### **4.5. Séance plénière 4 : ateliers parallèles**

##### **4.5.1. Racisme environnemental**

Essentiellement, les Roms sont victimes de stéréotypes les accusant de nuire à l'environnement, alors même que le thème du racisme environnemental est insuffisamment reconnu et étudié. Les politiques de l'UE viennent à peine d'aborder la question. Le racisme environnemental est structurel et lié à d'autres dimensions, telles que la discrimination et l'exclusion fondées sur les origines raciales.

Les communautés roms sont exclues des services publics environnementaux ou n'y ont pas suffisamment accès. Elles sont par exemple privées d'eau propre et salubre, d'assainissement adéquat et/ou de collecte de déchets, ou n'y ont accès que de manière limitée, même quand les zones voisines bénéficient de ces services. Les communautés roms sont expulsées de terres et de sites dotés de ressources en eau ou d'autres lieux d'une grande valeur économique, mis à profit pour de nouveaux projets routiers ou résidentiels, des installations touristiques ou pour la protection de la nature. Très souvent, les communautés roms ne sont pas associées aux projets d'aménagement du territoire. L'expression du racisme environnemental dans les médias se fonde sur deux postulats. Premièrement, les Roms sont présentés comme des victimes, qui vivent dans des décharges, dans des conditions de vie exécrables. Cela donne l'impression qu'ils tiennent à vivre dans la pauvreté. Selon le deuxième postulat, les Roms nuisent à l'environnement en brûlant du cuivre et du caoutchouc, en abattant des arbres, etc.

##### **4.5.2. Éducation des enfants et formation**

Le principal problème est que les enfants des communautés de Roms et de Gens du voyage subissent des privations et souffrent de façon disproportionnée des retombées de la pandémie de covid-19, qui n'est pas terminée. Les fermetures d'écoles ont interrompu de nombreux projets permettant aux élèves roms de présenter leur culture aux autres élèves. Le Fonds pour l'éducation des Roms tente de pallier ces difficultés par de nombreuses activités : inclusion des élèves roms, aide humanitaire, distribution de matériel scolaire et d'appareils connectés aux élèves, mentorat et cours de soutien, apport de matériel technique sanitaire pour la désinfection des écoles maternelles et autres établissements scolaires. Le Fonds a remarqué que les parents donnaient davantage accès aux appareils électroniques aux garçons qu'aux filles, ce qui illustre les inégalités de genre au sein des familles. Les assistants scolaires roms jouent un rôle particulièrement utile dans le contexte de la pandémie, en servant d'intermédiaire entre l'école

et les élèves roms, en distribuant du matériel scolaire et veillant à ce que les enfants suivent régulièrement un enseignement.

S'agissant en particulier de l'éducation des enfants des Gens du voyage, il semblerait qu'en Irlande le racisme institutionnel se manifeste par l'existence de classes qui leur sont réservées dans les écoles ordinaires et par des établissements prévus pour ces enfants, dont un n'a fermé qu'en 2020. Cela entraîne un faible niveau d'instruction des filles et des femmes des communautés des Gens du voyage, un futur marqué par le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale. Il n'y a également en Irlande aucune représentation positive de la culture des Gens du voyage dans les programmes scolaires et dans le milieu scolaire en général.

#### **4.5.3. Emploi**

L'atelier a souligné les nombreux défis et obstacles auxquels se heurtent les Roms et les Gens du voyage en matière d'emploi : les taux de chômage très élevés, notamment pour les femmes, s'expliquent par le manque d'accès à l'éducation et à la formation ; les Roms et les Gens du voyage sont maintenant plus nombreux à recourir aux mesures et incitations d'accès à l'emploi, mais ce constat ne vaut pas autant pour les femmes de ces communautés ; confrontés à la discrimination dans l'emploi, les Roms et les Gens du voyage dissimulent leur identité pour augmenter leurs chances d'obtenir un travail; ils travaillent principalement dans le secteur informel et hésitent à entrer dans le circuit officiel par crainte de perdre leurs prestations sociales, d'avoir des frais imprévus et de s'endetter; ils ne sont pas suffisamment informés des démarches applicables aux entreprises et de comment promouvoir leur travail ni de comment fonctionne le marché de l'emploi (numérisation, réseaux sociaux, plateformes en ligne) ; malgré l'existence, dans l'ensemble de la région, de textes d'orientation stratégique en faveur de l'emploi des Roms, ils ne savent pas comment accéder à ces programmes ni comment demander à bénéficier de mesures d'incitation.

Le Forum national des femmes des communautés des Gens du voyage en Irlande plaide à l'échelle nationale en faveur d'une stratégie nationale pour l'emploi et l'entrepreneuriat des Gens du voyage, qui améliorerait les perspectives d'emploi des femmes de cette communauté. Il faut cependant doter cette stratégie des ressources nécessaires, car ce type de mesures fait défaut. D'après le dernier recensement national réalisé en 2016, le taux de chômage des femmes de la communauté des Gens du voyage est de 80 %. Mais la situation est précaire pour les 20 % de femmes actives, car bon nombre d'entre elles travaillent à temps partiel. Le manque d'accès à la retraite est un grave problème.

Des bonnes pratiques ont été recensées en Macédoine du Nord dans le cadre de trois projets (le programme de développement du numérique parmi les Roms, le programme des agents de crédit roms et le programme de financement complémentaire des organisations roms par des fonds publics), ainsi qu'en Serbie dans le cadre du programme de promotion de l'entrepreneuriat rom, qui a amélioré les compétences des jeunes Roms dans le domaine de la numérisation, de la création d'entreprise en ligne et des pratiques professionnelles et a réduit le nombre de Roms travaillant sur le marché informel grâce à la

mise au point d'un cadre juridique, toutes ces dispositions étant prises au titre de l'initiative de développement de l'entrepreneuriat rom.

Il faut maintenir une communication active avec la communauté rom pour identifier les sources de vulnérabilité et créer des partenariats intersectoriels. Les femmes ne peuvent y parvenir toutes seules ; elles ont besoin de l'appui des hommes pour bâtir une communauté pour tous.

#### **4.5.4. Être LGBTI et membre de la communauté des Roms et Gens du voyage**

Parmi les Roms et les des Gens du voyage, il est subversif pour une femme d'avoir une orientation sexuelle ou une identité de genre différente de celle de la majorité. Les homosexuels roms, et en particulier les lesbiennes, ne correspondent pas aux stéréotypes racistes ou sexistes qui existent à propos des femmes roms, ce qui suscite encore plus de haine. Les communautés roms sont de plus la source d'une oppression à la fois directe et symbolique : directe car elles s'efforcent de préserver le système existant, et symbolique en ce que la structure communautaire essaie véritablement de préserver la supériorité hiérarchique des hommes blancs.

Les femmes roms et des communautés des Gens du voyage qui sont LGBTI invitent leurs sœurs hétérosexuelles à faire preuve de solidarité et à mener une réflexion critique sur les privilèges hétérosexuels. Elles devraient pouvoir développer leur mouvement dans leur propre espace protégé et examiner s'il convient de s'associer à d'autres groupes sans renoncer à leur propre quête de reconnaissance et, le cas échéant, comment y parvenir.

#### **4.6. Observations finales**

**Tatjana Anđelić**, présidente du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), (Monténégro), anime la séance de clôture. Kjetmet Amet, Présidente de RWYA « Luludi », l'association LULUDI des femmes et des jeunes roms (Macédoine du Nord), souligne que les lois et politiques de promotion de l'intégration des Roms existent, mais ne sont pas effectivement mises en œuvre, et que des solutions doivent également être trouvées à la discrimination et à la ségrégation rencontrées par les femmes roms. Elle rappelle que, dans les années 1990, les organisations de femmes roms de Macédoine du Nord étaient bien établies et organisées mais que plusieurs ont fermé au cours des cinq dernières années. Elle a demandé l'organisation de programmes plus viables avec l'appui des pouvoirs publics pour permettre à ces associations de femmes roms de continuer à fonctionner. Elle a également appelé à l'établissement de partenariats entre des organisations de femmes roms et des organisations internationales.

**Snežana Samardžić-Marković**, Directrice générale de la démocratie du Conseil de l'Europe, déclare que le programme de la Conférence était vaste et ambitieux et que les thèmes de la vérité, de la justice, de l'indemnisation et de la réconciliation, du féminisme, de l'intersectionnalité et des questions LGBTI, du racisme environnemental et de la participation à la vie publique et politique sont très importants. Elle informe également les participants des suites qui seront données à la conférence, dont les

recommandations contribueront à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023) et seront pris en compte par les travaux de l'ADI-ROM sur l'élaboration d'une prochaine recommandation du Comité des Ministres sur la promotion de l'égalité pour les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage, et du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

**Georgina Laboda**, rapporteure sur les Roms au Conseil mixte sur la jeunesse du Conseil de l'Europe, membre du conseil de Phiren Amenca (Hongrie), rappelle que les Roms sont la plus jeune population d'Europe : environ 40 % d'entre eux ont moins de 18 ans. Les besoins des jeunes sont négligés : 65 % d'entre eux sont victimes de racisme dans les établissements scolaires ou universitaires et 95 % constatent des traitements et comportements discriminatoires à l'égard des Roms, d'après des études publiées en 2019 par Phiren Amenca. La situation des filles roms est encore pire. Mme Laboda espère que les jeunes militants roms maintiendront leur dynamisme et que leurs besoins et recommandations seront rapidement pris en compte par le Conseil de l'Europe et les États membres.

**Steffen Hudolin**, responsable de la coopération à la délégation de l'Union européenne en Macédoine du Nord, a remarqué, tout au long de la conférence, que les femmes et les filles n'ont pas simplement besoin d'aides financières. Il présente également certains progrès réalisés ces dix dernières années en matière d'intégration des Roms. Le cycle de la pauvreté, de la discrimination et de l'exclusion continue reste cependant très présent dans de nombreux pays. La situation des femmes et filles roms est beaucoup plus complexe. Il conclut qu'il faut coopérer pour améliorer la coordination des activités menées et obtenir des résultats mesurables.

**Mabera Kamberi**, Conseillère du Ministre, Ministère du travail et des politiques sociales de la Macédoine du Nord et membre du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) remercie tous les participants et les orateurs pour les discussions productives et animées, et a rappelé l'importance de ces Conférences internationales des femmes roms comme un lieu d'échange et de discussion entre les jeunes générations de femmes roms et des communautés des Gens du voyage et celles qui sont plus expérimentées pour garantir la continuité du travail et la transmission du savoir.